# Assurance santé privée internationale



# Document d'information sur le produit d'assurance

Entreprise : AWP Health & Life SA Produit : Assurances santé internationales pour particuliers

Enregistrée en France en tant que compagnie d'assurances non-vie (licence no. 5021329)

Le présent document fournit un bref aperçu de la couverture. Les conditions générales complètes de la police sont disponibles dans nos documents relatifs à la police. Vous devez lire attentivement ces documents pour vous assurer que vous disposez de la couverture adéquate.

#### De quel type d'assurance s'agit-il?

Il s'agit d'une assurance santé privée internationale qui prend en charge un grand nombre de traitements en hospitalisation et médecine courante (ainsi que d'autres prestations telles que l'évacuation médicale) dans la zone géographique de couverture sélectionnée.



#### Quelle est la prise en charge ?

Soins de jour et en hospitalisation inclus dans la formule Hospitalisation

- ✓ Chambre d'hôpital et pension : en chambre particulière, jusqu'à concurrence du plafond de la garantie.
- √ Frais chirurgicaux et bloc opératoire : remboursement complet, jusqu'à concurrence du plafond global.
- Médecin et thérapeute : remboursement complet, jusqu'à concurrence du plafond global.
- Médicaments soumis à prescription médicale et matériel dans le cadre d'une hospitalisation : remboursement complet, jusqu'à concurrence du plafond global.
- ✓ Analyses et examens médicaux : remboursement complet, jusqu'à concurrence du plafond global.
- ✓ Oncologie (traitement du cancer) : remboursement complet, jusqu'à concurrence du plafond global.

Des formules facultatives (Médecine courante et Dentaire) sont également disponibles. Elles peuvent être sélectionnées conjointement avec la formule Hospitalisation.

**Note**: La liste complète des garanties et exclusions/restrictions est disponible sur : https://www.allianzcare.com/ibg-fr/

### La couverture est-elle limitée ?

- ! La prise en charge se limite à la zone géographique de couverture choisie.
- ! Les demandes de remboursement liées aux pathologies préexistantes peuvent être exclues.
- ! Certaines garanties peuvent être exclues selon l'âge de la personne assurée.
- ! Certaines conditions doivent être remplies pour pouvoir souscrire une couverture. Cellesci sont indiquées dans notre guide des conditions générales.
- Pour les polices soumises à une souscription médicale complète, seules les personnes de moins de 76 ans verront leur demande d'adhésion considérée. Pour les polices avec un moratoire, seules les personnes de moins de 65 ans verront leur demande d'adhésion considérée.
- ! La couverture est soumise à une liste complète d'exclusions et de limitations indiquées dans notre guide des conditions générales.



## Qu'est-ce qui n'est pas pris en charge ?

- x Maladies ou blessures résultant d'une participation à une guerre ou à des actes criminels.
- x Traitements ou médicaments expérimentaux ou dont les effets ne sont pas prouvés.
- x Traitement en dehors de votre zone géographique de couverture.
- x Traitement cosmétique.
- x Traitements aux États-Unis, lorsque l'assurance a été souscrite dans le but de se rendre aux États-Unis pour le traitement d'une pathologie préexistante.
- x Soins et traitements de la toxicomanie ou de l'alcoolisme.
- x Dépenses occasionnées lors de l'acquisition d'un organe, telles que la recherche d'un donneur, la collecte, le transport et les frais administratifs.



#### Où suis-je couvert(e) ?

Vous serez couvert(e) dans la zone géographique (par ex. « Mondiale » ou « Afrique », etc.) que vous avez sélectionnée au début de la couverture. Si vous voyagez en dehors de votre zone de couverture, la prise en charge sera limitée aux soins d'urgence.



#### Quelles sont mes obligations?

- · Vous devez répondre de manière précise à toutes les questions préalables à l'achat de la couverture, afin que nous puissions identifier la couverture la mieux adaptée à votre situation.
- Vous devez lire les documents relatifs à votre police dès qu'ils sont mis à votre disposition (avant le début de la couverture) pour vous assurer que vous bénéficiez de la couverture adéquate et que vous compreniez les conditions générales qui s'appliquent.
- · Vous devez nous informer dès que possible de tout changement qui peut avoir un impact sur votre couverture.
- · Vous devez envoyer toutes les demandes de remboursement des frais médicaux dans le délai indiqué dans votre guide des conditions générales.
- · Vous devez nous fournir un formulaire d'entente préalable pour tout traitement devant faire l'objet d'une entente préalable.



#### Quand et comment puis-je payer ?

Votre prime doit être payée avant le début de la période d'assurance à laquelle elle correspond. Si vous le souhaitez, vous pouvez également payer votre prime en plusieurs versements (par ex. trimestriels ou mensuels). Différents modes de paiement sont à votre disposition (par ex. virement, carte bancaire, etc.). Les modes de paiement disponibles seront indiqués au moment de l'achat de la couverture.

Veuillez noter que si le paiement de la prime n'est pas réglé, la couverture peut être suspendue ou annulée.



#### Quand commence et finit la couverture ?

La police est proposée sous forme de contrat annuel que vous pouvez renouveler pour une année supplémentaire lors de l'expiration de la couverture. La date de début et la date de fin (renouvellement) de votre assurance seront indiquées sur le certificat d'assurance qui vous sera fourni au début de la police.



#### Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous êtes en droit de résilier votre contrat, après nous avoir informés par écrit dans les 30 jours à compter de la date de réception des documents relatifs à votre police, ou suivant la date d'effet/de renouvellement de votre police. La date la plus récente prévaudra. Si votre contrat est régi par le droit français, vous avez le droit de résilier votre contrat à tout moment après la fin de la première année suivant la date d'adhésion. Veuillez noter que vous ne pouvez pas antidater la résiliation de votre souscription.

La résiliation du contrat pendant ces 30 jours vous donne droit au remboursement intégral des primes payées pour cet(ces) affilié(s) pour la nouvelle année d'assurance, à condition qu'aucun remboursement n'ait été effectué sous cette police. Pour plus d'informations sur votre droit de résilier votre contrat, veuillez consulter la rubrique spécifique comprise dans votre guide des Conditions générales.

Les employés d'AWP Health & Life SA sont rémunérés par voie de salaire, conformément à leur contrat de travail. Ils ne reçoivent pas de commissions individuelles ou d'augmentations en vendant simplement ce produit à de nouveaux clients, bien que cela puisse avoir un impact sur leur bonus global. L'assureur ne fournit pas de conseils aux fins énoncées dans le cadre juridique pour la distribution d'assurance et de réassurance, bien qu'il fournisse les informations précontractuelles et contractuelles qui sont obligatoires conformément à la législation, ainsi que tout éclaircissement nécessaire afin que le client potentiel puisse prendre une décision éclairée.

AWP Health & Life SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale irlandaise, est une société anonyme régie par le code des assurances. Enregistrée en France: 401 154 679 RCS Bobigny. Succursale irlandaise enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés irlandaises (Irish Companies Registration Office), numéro d'enregistrement: 907619. Adresse: 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande. Veuillez consulter nos rapports réglementaires ici.